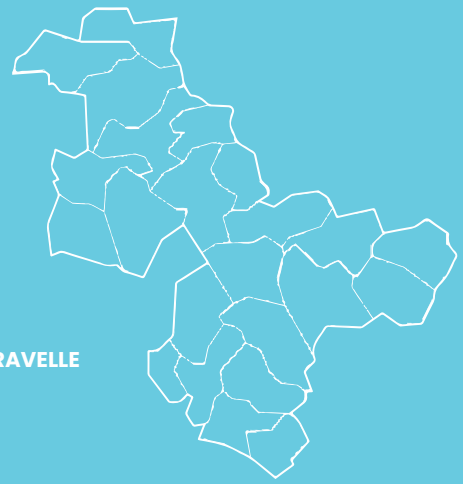


ACTU COMM'

cphv
Communauté
Perche & Haut Vendômois

BOUFFRY • BRÉVAINVILLE • BUSLOUP
CHAUVIGNY-DU-PERCHE • DROUÉ
FONTAINE-RAOUL
FRÉTEVAL • LA CHAPELLE-ENCHÉRIE
LA CHAPELLE-VICOMTESSE • LA FONTENELLE
LE POISLAY • LIGNIÈRES • LISLE
MOISY • MORÉE • OUZOUEUR-LE-DOYEN
PEZOU • RENAY • ROMILLY-DU-PERCHE
RUAN-SUR-EGVONNE • SAINT-HILAIRE-LA-GRAVELLE
SAINT-JEAN FROIDMENTEL • VILLEBOUT



Octobre 2022 • N° 14

Retrouvez toute l'information
de votre communauté de
communes sur le site internet :
www.cphv41.fr ou par
téléphone au 02 54 82 74 91.



■ LA MISSION LOCALE

Permanence tous les mercredis à Fréteval : de 14h à 17h au siège social de la CPHV. Prenez rendez-vous au 02 54 77 14 87. www.ml-vendomois.fr

■ NOS ÉVÈNEMENTS EN IMAGE

**Concert à Fontaine-Raoul
17 juin 2022**
©NS Communication



**Les Estivales de
Loir-et-Cher à Fréteval
30 juillet 2022** ©OTIPHV



**Conférence sur l'Histoire
du camp de Bellande
à Fréteval
24 septembre 2022**
©OTIPHV



ÉDITO



Chers concitoyens,

L'été fut festif et culturel en Perche & Haut Vendômois. Début juillet, le festival Bol d'R a rassemblé près de 400 personnes sur le parvis de la Place Pierre Genevée à Fréteval. Le groupe Kerosen a fait danser le public à travers des reprises de grands classiques du rock and roll. La soirée s'est poursuivie avec une séance de cinéma plein air au bord du Loir. D'autres grands événements musicaux ont eu lieu, comme la soirée concert à Fontaine Raoul en juin ou encore les Estivales de Loir-et-Cher à Fréteval en juillet.

L'office de tourisme intercommunal a accueilli trois expositions sur des thématiques variées et enrichissantes : la gourmandise, la pomme de terre et l'histoire du camp de Bellande.

La saison s'est achevée avec la première rando des gourmands mi-septembre. Quelques 200 marcheurs sont venus découvrir ou redécouvrir les chemins du territoire et profiter des plats concoctés par les prestataires locaux.

Le projet de voie douce sur le territoire suit son cours. Différents secteurs de travaux seront réalisés à partir de 2023 : Morée – Saint-Hilaire-la-Gravelle ; Morée – Fréteval ; Pezou – Lisle et Droué. Cette réalisation permettra aux habitants de rejoindre les lieux de vie du territoire de manière sécurisée en utilisant des modes de déplacement doux.

Enfin, suite à la démission de Monsieur Pierre Brousse, 5^e vice-président en charge de la politique du logement, du cadre de vie et de la santé, Madame Marylène Gouet, a été élue 5^e vice-présidente lors du conseil communautaire du 19 septembre 2022.

Vous souhaitant une agréable lecture,

Alain BOURGEOIS
Président de la Communauté
du Perche & Haut Vendômois



**Soirée Bol d'R à Fréteval
8 juillet 2022** ©OTIPHV

LES AUTORISATIONS D'URBANISME

Nous vous rappelons que certains travaux sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme (quelques exemples : construction d'un bâtiment, travaux sur construction existante, édification de clôture...)

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier que les travaux sont conformes aux règles d'urbanisme. En fonction du type de projet et du lieu, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable de travaux.

Pour savoir à quelle autorisation est soumise votre projet et télécharger le formulaire CERFA correspondant, vous pouvez accéder au site officiel de l'administration française (www.servicepublic.fr), rubrique « logement » puis « autorisation d'urbanisme » ou « travaux ».

Où trouver les renseignements pour mon projet ?

Il est nécessaire de consulter **votre Mairie** pour tout renseignement d'urbanisme sur votre parcelle ou projet. Elle vous renseignera sur les règles d'urbanisme applicables et vous conseillera sur le type de demande d'autorisation d'urbanisme à déposer. En cas de projet complexe ou d'incertitude, elle pourra consulter **le service ADS (Application du Droit des Sols) de la Communauté du Perche & Haut Vendômois** . Le service ADS reçoit également **sur rendez-vous** .

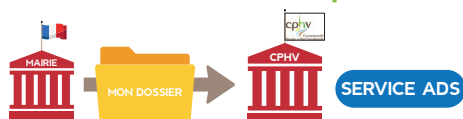
Où déposer ma demande ?



Toutes les demandes et dossiers doivent être déposés **en Mairie*** .

La commune affecte un numéro d'enregistrement, vérifie que le dossier est complet et vous remet un récépissé de dépôt. Les dossiers sont ensuite transmis pour instruction technique au service ADS, à la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Comment se déroule le processus d'instruction de ma demande ?



Le service ADS :

- procède à l'analyse des demandes : vérification de la complétude, consultations des différents services (gestionnaires de réseaux assainissement, eau potable, électricité ; défense incendie, Architecte des Bâtiments de France...), respect des règles d'urbanisme en vigueur...
- propose une réponse au Maire au regard des règles d'urbanisme applicables.

Le Maire délivre ensuite un arrêté municipal autorisant ou non le projet et le notifie au demandeur.



Quelles formalités une fois la demande approuvée ?

En cas d'autorisation d'urbanisme accordée, plusieurs formalités sont à effectuer auprès de votre mairie.



Le bénéficiaire d'une autorisation d'urbanisme (un permis de construire, par exemple) doit **afficher sur son terrain un extrait de son autorisation** dès qu'il en a reçu la notification. L'affichage se fait grâce à un panneau qui doit contenir impérativement les informations réglementaires. Ce panneau doit être affiché pendant toute la durée des travaux. Il sert de point de départ aux tiers pour contester l'autorisation d'urbanisme.



Les personnes qui détiennent un permis de construire ou un permis d'aménager doivent signaler à la mairie le commencement des travaux en déposant une **déclaration d'ouverture de chantier (DOC)** .



Le titulaire d'une autorisation d'urbanisme (ou la personne qui a dirigé les travaux, par exemple l'architecte) doit ensuite adresser une **déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT)** à la mairie pour signaler la fin des travaux. Cette déclaration est obligatoire pour les travaux ayant fait l'objet d'un permis de construire ou d'aménager ou d'un dépôt d'une déclaration préalable.

La mairie dispose d'un délai de 3 mois à partir de la date de réception de la DAACT pour contester éventuellement la conformité des travaux.

* Prochainement un guichet numérique sera mis en place pour vous donner la possibilité de déposer vos demandes en ligne.

INAUGURATION D'UN NOUVEAU PLATEAU MULTISPORTS

La Communauté du Perche & Haut Vendômois (CPHV) a inauguré le 10 septembre dernier le 9^e plateau multisports du territoire à Saint-Jean Froidmentel. Cet équipement, en centre bourg, à deux pas de l'école et de la salle des fêtes, vient compléter le maillage du territoire en équipements sportifs.

En libre accès, cette structure de proximité permet à toutes les générations, enfants, adolescents et adultes, de se retrouver pour pratiquer divers sports et partager un moment de convivialité. Les écoliers y trouveront également un espace de jeux ludique et confortable.

L'investissement de ce plateau multisports est de 75 000 €, financé par la communauté de communes avec l'aide de l'État et de la Région à hauteur de 70%.



Inauguration du plateau multisport
10 septembre 2022

REPRISE DES COURS À L'ÉCOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE !

L'heure de la rentrée a sonné pour les élèves de l'école de musique intercommunale du Perche & Haut Vendômois. Avec plus d'une centaine d'inscrits sur les deux pôles (Fréteval et Droué), l'école est toujours très prisée des jeunes et des moins jeunes.

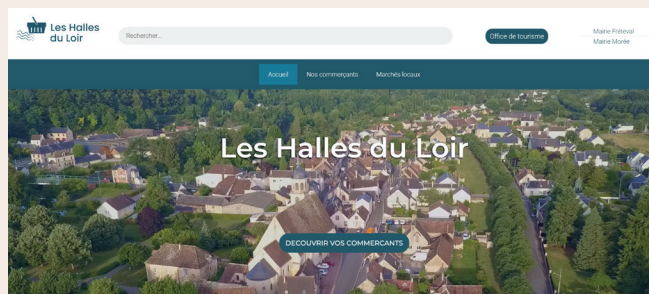
Les quatre enseignants dispensent un large panel de propositions musicales : piano, violon, flûte, trompette, clarinette, guitare, batterie... L'offre est complétée par de nombreux ateliers collectifs : éveil musical, solfège, chorale et orchestre.

Prochainement, deux grands rendez-vous sont prévus avec le public : le concert de Noël de l'association « Busloup et son patrimoine » le 3 décembre à 15h à l'église Sainte-Anne-et-Saint-Pierre à Busloup et le concert de Noël de l'école de musique le 16 décembre, en début de soirée, à la salle des fêtes de Morée.



Audiitions à Droué
8 avril 2022

DÉCOUVREZ LA MARKETPLACE « LES HALLES DU LOIR »



Destinée aux commerçants, artisans, indépendants et producteurs de Morée et de Fréteval, la plateforme, initiée dans le cadre du programme « Petites Villes de demain », a pour but de fédérer les acteurs économiques et de les mettre en valeur collectivement au sein d'une galerie marchande électronique.

Disponible 24 h sur 24 et 7 jours sur 7, cette plateforme connectée permet de répondre aux attentes et aux besoins des consommateurs en donnant la possibilité de faire des achats dans les boutiques de Morée et Fréteval directement en ligne.

Que vous soyez professionnel ou habitant du territoire, découvrez les Halles du Loir : www.leshallesduloir.fr.

ENVIRONNEMENT

GEMAPI, UNE COMPÉTENCE INTERCOMMUNALE

Depuis 2018, la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) est une compétence de la Communauté de Communes du Perche & Haut Vendômois. Afin d'exercer cette compétence, le législateur a prévu la possibilité de financer celle-ci à travers la taxe GEMAPI que l'on retrouve sur notre taxe foncière depuis 2021.

Cela a notamment permis à la CPHV de réaliser les travaux nécessaires sur l'ouvrage de Courcelles (enrochement et remplacement du câble du vannage). La CPHV accompagne également financièrement les riverains des cours d'eau dans l'entretien des berges, en particulier pour l'enlèvement des arbres qui menacent de tomber dans la rivière. Afin de lutter contre le dévelop-

pement des espèces envahissantes, des campagnes d'arrachage de la jussie et de piégeage des ragondins sont régulièrement organisées. Enfin, la collectivité participe aux différentes études visant à réduire la vulnérabilité du territoire face aux inondations.

Afin de respecter l'obligation de continuité écologique (transit piscicole et sédimentaire) sur l'ensemble du Loir, des aménagements seront réalisés dans les prochaines années sur les deux ouvrages propriétés de la CPHV, à savoir les vannages de Villeprovert et de Courcelles. Ces aménagements permettront ainsi d'améliorer la qualité de l'eau du Loir tout en maintenant les usages en place grâce au maintien des niveaux d'eau.

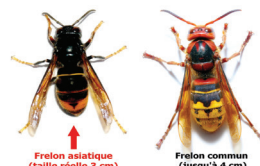
LUTTER CONTRE LE FRELON ASIATIQUE



La Communauté du Perche & Haut Vendômois prend en charge 100% de la destruction des nids de frelons asiatiques

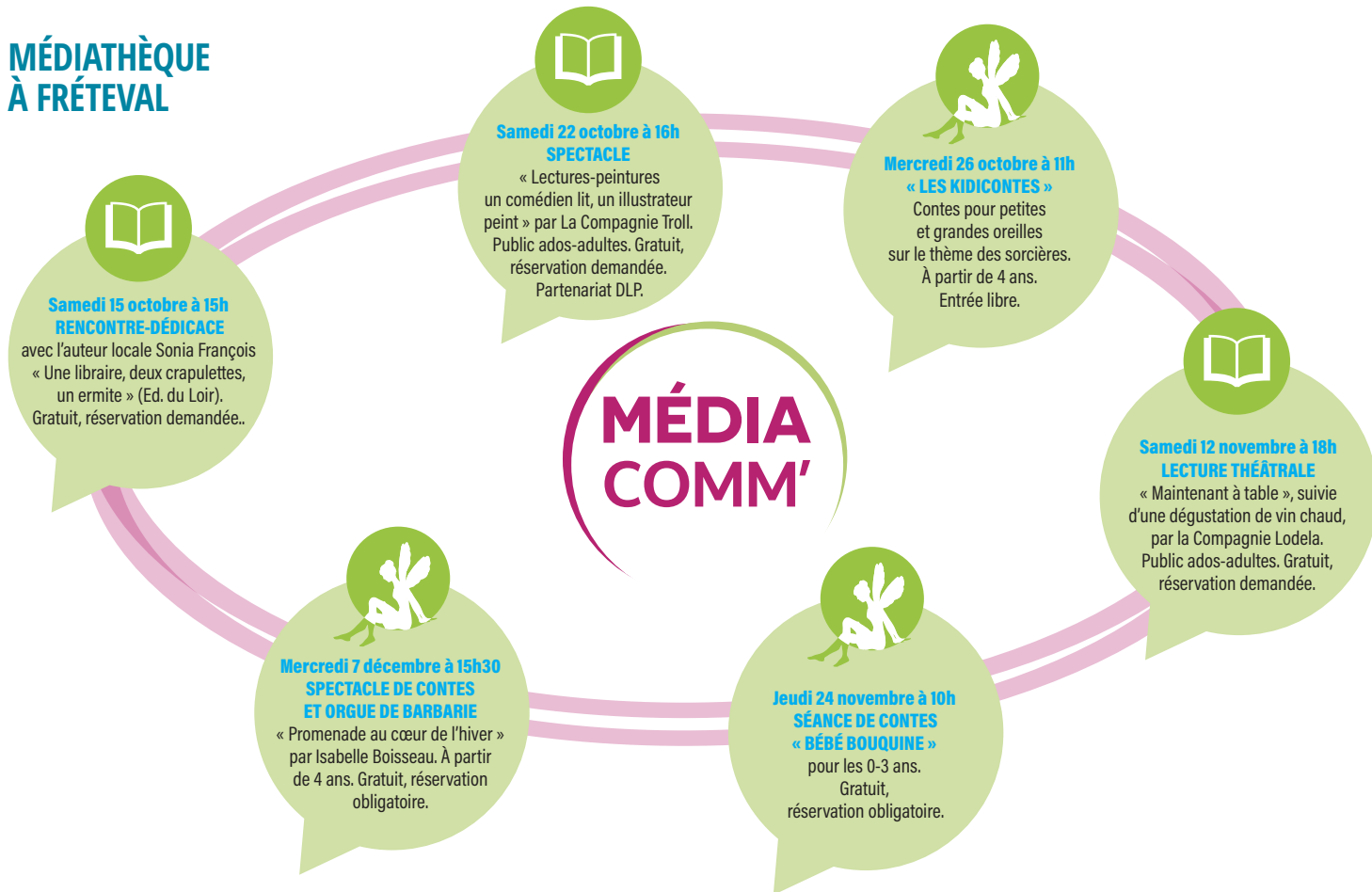
Afin de bénéficier de la prise en charge, contactez la CPHV avant toute intervention !

SAVOIR LE RECONNAÎTRE



☎ 02 54 82 74 91
✉ cchv@cchv41.fr

Communauté du Perche & Haut Vendômois
Place Pierre Genevée 41160 FRÉTEVAL



LES ATELIERS NUMÉRIQUES À FRÉTEVAL

Les prochains ateliers tous publics :

- **26 et 28 octobre, 14h30-17h : La sécurité sur internet : protégeons-nous !** Atelier d'échanges sur les moyens de protection (mots de passe, vie privée). 2 séances au choix. Gratuit, sur réservation obligatoire
- **16 et 18 novembre, 14h30-17h : Les milles et un trésors de Culture 41, découvrez les ressources numériques de votre médiathèque.** 2 séances au choix. Gratuit, sur réservation obligatoire. Tout public à partir de 8 ans.
- **7 et 9 décembre, 14h30-17h : Le monde merveilleux du Web, explorez la culture Web et l'histoire d'internet.** 2 séances au choix. Gratuit, sur réservation obligatoire.

Médiathèque La Fonderie
Place Pierre Genevée
41160 Fréteval
02 54 82 67 29
mediatheque@cchv41.fr

**Médiathèque
du Perche & Haut Vendômois**
Espace Socio-Culturel
Route de Vendôme 41270 Droué
02 54 80 59 16
mediatheque.droue@cchv41.fr

Rencontrez votre
**CONSEILLER
NUMÉRIQUE**

Utiliser un ordinateur, smartphone ou tablette
Naviguer sur internet
Gérer ses courriels
Protéger ses données personnelles
Créer son CV...

Des rendez-vous gratuits et individualisés !
À la médiathèque La Fonderie, la médiathèque de Droué
ou en mairies, bibliothèques, associations, selon les demandes.

CONTACTEZ-NOUS !
Médiathèque La Fonderie
Place Pierre Genevée, 41160 Fréteval
02 54 82 67 29
conseillernumerique@cchv41.fr

Ateliers numériques collectifs
Tous les mercredis et vendredis,
de 15h à 17h, à la médiathèque La Fonderie.



UN CONSEILLER NUMÉRIQUE À L'ÉCOUTE DES HABITANTS

Depuis un an, Pierre Pinet, conseiller numérique France Services, déploie ses services sur le territoire communautaire en fonction des besoins. Basé à la Médiathèque La Fonderie à Fréteval, il propose des rendez-vous individualisés et anime également des ateliers collectifs d'initiation au numérique.



**Atelier autour de l'impression 3D
6 juillet 2022**

Depuis son arrivée sur le territoire, un total de 50 accompagnements a été enregistré (en individuel et collectif). Parmi les thèmes les plus demandés, on retrouve la prise en main de matériel (ordinateurs, tablettes, téléphones, etc.), la navigation sur internet, la gestion des courriels et la maîtrise des logiciels de traitement de texte.

L'objectif de notre conseiller numérique est d'accompagner les usagers en difficulté avec les outils numériques afin de les rendre les plus autonomes possible et leur faciliter le quotidien. Il peut intervenir à la Médiathèque La Fonderie à Fréteval, à la Médiathèque à Droué mais aussi en mairie, associations, bibliothèques selon les demandes.

En lien étroit avec les médiathèques intercommunales, le conseiller numérique propose également tout au long de l'année une programmation d'ateliers ludiques et pédagogiques : après-midi « Coding goûter » pour apprendre les bases de l'algorithmique de manière ludique, atelier balade et montage photo pour découvrir les outils d'assemblage de photos ou encore « le p'tit atelier 3D » pour apprendre l'impression 3D de la modélisation à l'impression. Enfants, adultes et familles étaient au rendez-vous ! Si vous avez besoin d'aide en informatique ou si vous souhaitez en apprendre plus sur un sujet lié au numérique, contactez notre conseiller numérique : conseillernumerique@cchv41.fr - 02 54 82 67 29.

DES BIBLIOTHÈQUES AU PLUS PRÈS DE CHEZ VOUS

Profitez également des services et des animations de proximité avec les bibliothèques municipales de **Busloup, Morée, Pezou**, le Point lecture de **Fontaine-Raoul** et les « Boîtes à livres » de **Fréteval, Moisy, Brévainville et Lignièrès**.
Renseignements en mairie.

Retrouvez tous les événements du territoire sur l'agenda en ligne sur notre site internet : www.cphv41.fr

